

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
Commune de BASTIA (HAUTE CORSE)

Suivant acte reçu le 24 Janvier 2025 par Jean-François CASTELLANI Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Jean-François CASTELLANI et Marie-Pierre CORIAT - POLETTI, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial à L'ILE ROUSSE (20220), 19 Avenue Paul Doumer, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions de l'article 2261 du Code Civil concernant :

Madame BESSIO Marie Zéphirine veuve de Monsieur FRANCESCHETTI Antoine, née le 22 Septembre 1936 à MARSEILLE (Bouches du Rhône), demeurant à CASTELLO DI ROSTINO -20235- HLM

Elle possède depuis plus de Trente ans (30 ans), conformément aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, le bien suivant :

Commune de BASTIA

Dans un ensemble immobilier situé 25 rue Luce de Casabianca, cadastré section AB n°201, le lot numéro DOUZE (12) : au quatrième étage, un appartement composé d'un hall d'entrée, une salle de séjour, trois chambres, une salle de bains, un WC indépendant, un débarras et une penderie,

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis le notaire